



Remboursement et reconnaissance de dettes

Par **amandine**, le **04/08/2011** à **13:18**

Bonjour,

J'ai prêté de l'argent à mon ancien compagnon. Pour cela, nous avons signé tous les deux une reconnaissance de dette mentionnant le nom du prêteur et de l'emprunteur, la date du prêt, l'échéance, le montant du prêt. Aujourd'hui, il ne m'a remboursé qu'une petite partie de la somme. Cette reconnaissance de dette est-elle valable?

L'échéance est au 31 décembre 2011 mais je suis consciente qu'il ne me remboursera pas d'ici là. Quels sont les recours possible?

Par avance merci
Cordialement

Amandine

Par **pat76**, le **04/08/2011** à **14:47**

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous lui rappelez qu'il a toujours une dette envers vous et que vous voudriez qu'il vous rembourse la totalité de la somme avant la fin de l'année.

Vous lui rappelez qu'il a signé une reconnaissance de dette que vous ne voudriez pas devoir

utiliser devant un juge afin de vous faire rembourser votre prêt.

Vous garderezv une copie de votre lettre.

Citation: Lorsque vous prêtez de l'argent à vos amis, vous endommagez leur mémoire.